

Arrondissement de VIENNE

**M A I R I E**  
DE  
**CHAVANOZ**

Chavanoz, le 26 mai 2015

Le Maire de la Commune de Chavanoz,

à

Madame Nathalie CHEVAL  
6, impasse des lavandes

38230 CHAVANOZ

Téléphone 04 78 32 23 31  
Télécopie 04 78 32 19 80



N/REF : RD/CP – D150248  
CONSEIL MUNICIPAL

Madame,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil municipal prévue le :

**Mardi 2 JUIN 2015**

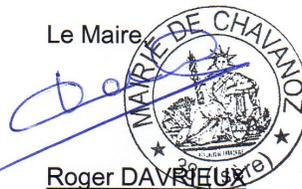
**A 19 H 30**  
**en mairie**

L'ordre du jour est le suivant :

- Subventions 2015.
- Subvention exceptionnelle " SOPCC Basket ".
- Tarif de l'eau et assainissement pour le 2<sup>ème</sup> trimestre.
- Tarifs des repas de cantine, garderie périscolaire et T.A.P.
- Règlements intérieurs : cantine scolaire – T.A.P.
- Tarif de location de la salle polyvalente.
- Syndicat du lycée la Pleiade.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire



Roger DAVRIL

# CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2015

## NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL – 02.06.2015 NS

### SUBVENTIONS 2015

Il sera proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions 2015 comme indiqué sur le tableau joint en annexe.

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « SOPCC BASKET »

Suite à la montée en national 2, il sera proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € au SOPCC Basket.

### TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR LE 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2015

Il sera proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs communaux de l'eau et de l'assainissement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2015 à savoir :

EAU	0,2483 € H.T / m <sup>3</sup>
ASSAINISSEMENT	0,40 €/m <sup>3</sup>

### TARIFS DES REPAS CANTINE, GARDERIE PERISCOLAIRE ET T.A.P

Il sera proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour la prochaine rentrée scolaire 2015-2016 :

#### Repas servis aux restaurants scolaires :

- Elèves domiciliés à Chavanoz : 3,66 € au lieu de 3,59 €
- Elèves domiciliés hors de la commune : 4,74 € au lieu de 4,65 €
- Adultes : 5,38 € au lieu de 5,30 €
- PAI : 2,92 € au lieu de 2,88 €

#### Garderies périscolaires

- Garderie du matin (1H00) : 1,73 € au lieu de 1,70 €
- Garderie du soir (1H25) : 2,58 € au lieu de 2,53 €
- Garderie du matin et du soir (2H30) : 3,94 € au lieu de 3,86 €
- Garderie du matin et du soir (pour deux enfants) : 6,90 € au lieu de 6,77 €
- Pénalités suite à 3 retards : 10 €

#### T.A.P

- Pour 1 enfant : 30 € / enfant / trimestre
- Pour 2 enfants : 27 € / enfant / trimestre
- Pour 3 enfants et plus : 24 € / enfant / trimestre
- Enfants extérieurs à la commune : 40 € / enfant / trimestre
- En cas de retard des parents à 13 H 30 : 5 €/enfant

### REGLEMENTS INTERIEURS : CANTINE SCOLAIRE – TAP

Il sera proposé au conseil municipal de modifier les règlements intérieurs de la cantine scolaire et du T.A.P.

### **TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Il sera proposé au conseil municipal de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente.

Voir tableau

### **SYNDICAT DU LYCEE LA PLEIADE**

Il sera proposé au conseil municipal d'opter pour une fiscalisation de la participation de la commune aux charges du syndicat.